

Bibliothèques et médiathèques. 2010-2020

Communauté de communes des Pays du Bois-d'Oingt

Compte-rendu de la réunion du 4 mai 2010

(voir document distribué en séance par D. Rosset)

A la suite de la réunion de janvier 2010, M. François Godde, vice-président chargé de la culture et des loisirs, avait invité M. David Rosset, responsable de la Médiathèque départementale de Limas.

Il rappelle que la Communauté de communes des Pays du Bois-d'Oingt, n'a pas de compétence culturelle, mais que pour les médiathèques, un rôle de coordination et de mutualisation serait légitime.

Chaque territoire garderait sa propre logique sans qu'il y ait de modèle figé. Il n'est pas envisagé une mutualisation totale au niveau de la Communauté de communes.

Pour David Rosset, le renforcement de la lecture publique doit se faire en collaboration dans un projet où chacun peut affirmer son identité.

Les 18 communes de la Communauté de communes disposent de 8 bibliothèques avec environ 33 000 documents. Sur les 16 000 habitants, il y a 2500 lecteurs inscrits dans une des bibliothèques.

La mise en place d'un réseau de bibliothèques, mettrait à la disposition de tous les habitants, les 33 000 documents plus les 400 000 de la Médiathèque départementale.

Il faudrait un gros serveur géré par un logiciel spécialisé (SIGB) et situé dans une des bibliothèques. Il regrouperait toutes les données de toutes les bibliothèques avec un catalogue commun. Chaque bibliothèque aurait un micro connecté au réseau, pour travailler à distance et la population de tous les villages aurait accès aux informations. Le lecteur, de chez lui aura un lien direct avec sa propre bibliothèque. Etre adhérent à une des bibliothèques pourrait donner accès partout, selon des règles à définir.

Pour les communes qui n'ont pas actuellement de bibliothèque, il faut éviter de s'éparpiller. Il faudrait qu'elles aient, grâce au réseau de bibliothèques, la même qualité de services que les autres. Certaines communes peuvent se regrouper pour faire vivre et financer une bibliothèque plus importante. Il peut aussi y avoir une spécialisation de certaines bibliothèques : ne pas toutes acheter la même chose.

Plusieurs exemples de projets de regroupements sont cités :

- Belleville, qui va regrouper 6 bibliothèques en réseau

(Depuis cette réunion de 2010, la médiathèque intercommunale de Belleville a été construite et a ouvert un centre culturel Le Singuliers. Ce centre géré et financé par la Communauté de communes Saône Beaujolais comprend une médiathèque, un cinéma et un restaurant. Dix bibliothèques communales travaillent en réseau autour de la médiathèque de 950 m² ouverte en 2016 à Belleville (8 000 habitants) avec 10 postes à temps plein de personnels + des bénévoles pour les animations). <http://www.lesinguliers.fr/>

Voir l'article : <http://associations-beaujolais-pierres-dorees.fr/index.php/culture/319-mediathèque-de-la-ccsb-a-belleville>

- Denicé, Lacenas et Rivolet ont un projet en commun
- Trévoux qui va construire une bibliothèque importante pour 8 communes.

Depuis cette réunion de 2010, à Trévoux, la médiathèque intercommunale (Dombes-Saône-vallée) La Passerelle a ouvert depuis plusieurs années. Construite et financée par la Communauté de communes avec 11 postes de personnels et des bénévoles qui gère la médiathèque centrale et le réseau.

http://espaceculturel-lapasserelle.fr/mediatheque_rubrique.html

Pour David Rosset, il sera indispensable d'avoir un poste de personnel, compétent et impliqué. Coordinateur, il sera le référent pour tout le réseau.

Un réseau de ce type, efficace, fera augmenter le nombre de lecteurs et l'utilisation des services actuels.

Dans la discussion plusieurs éléments importants :

- L'intérêt pour chaque bibliothèque de voir ce que les autres ont dans leur fonds.
- Bénéficier du savoir-faire des autres
- Organiser un local pour le désherbage : garder à disposition des livres peu utilisés mais qui peuvent intéresser certains lecteurs qui feront l'effort de se déplacer (ex cité : Theizé qui « jette » 150 livres chaque année)... sachant que toutes les bibliothèques, faute de place, font de même.
- La possibilité pour quelques bibliothèques intéressées, de développer de petits fonds plus spécialisés qui profiteraient à tous.

Comment réaliser un tel projet ?

David Rosset évalue à 30 000 euros les besoins en matériel informatique et logiciel, plus si les bibliothèques ne sont pas toutes équipées. Il est possible d'obtenir les financements rapidement, ce type de réseau étant encouragé par la DRAC et le département.

M. Godde : Ce projet de réseau est très intéressant et les autres membres de la commission en sont également convaincus. Mais la communauté de communes ne peut pas prendre la compétence. Il faudrait que le réseau s'appuie sur les bibliothèques et personnels existants.

Les réformes des collectivités territoriales en cours font peser des incertitudes.

La commission se donne un temps de réflexion et prévoit une nouvelle réunion

Le mardi 5 octobre 2010 à 18h30.

Les mairies enverront les convocations.

CR rédigé d'après ses notes par Marie-France Rochard

En 2014

La Communauté de communes Beaujolais Pierres dorées créée en 2014, par regroupement de 4 communautés de communes, dont la Communauté de communes des Pays du Bois-d'Oingt, a refusé de prendre la compétence culture.

En 2020 : quelles perspectives ?

La nouvelle mandature 2020 n'a pas de projet en ce domaine... sauf faire travailler en réseau les bibliothèques existantes. Pas de construction de bâtiment envisagé. Pas de création de postes.